



Taxe d'habitation, redevance... : ce que prévoit la réforme des impôts locaux

Interview de Joël Giraud, rapporteur général des finances, au cœur de ce dossier (19/06)

La promesse d'Emmanuel Macron de supprimer la taxe d'habitation a ouvert la voie à une refonte de la fiscalité locale. Les ministres de la Cohésion des territoires et de l'Action et des Comptes publics ont ouvert une concertation avec les associations d'élus locaux à Bercy, après de nombreuses réunions de groupes de travail auxquelles vous avez participé.

Ce ne sera pas un projet de loi spécifique mais un « paquet collectivités territoriales » dans le projet de loi de finances avec l'objectif de supprimer la taxe d'habitation en trois étapes pour les 20 % de ménages les plus aisés à horizon 2023 et d'expliquer comment cette recette chère aux maires sera compensée. Face à la crise des zones rurales, qui s'est exprimée, notamment, dans le mouvement des « gilets jaunes », le gouvernement va de plus injecter 1 milliard de plus dans les finances locales pour accompagner les petites communes.

Joël Giraud : Ce sera en tout cas la réforme de la fiscalité locale la plus importante depuis 1970. C'est une mesure de justice fiscale, nous rendons, au total, 17 milliards d'euros de pouvoir d'achat aux Français. Le gain moyen sera de 723 euros par foyer fiscal pour 24,4 millions de foyers.

Comment allez-vous procéder pour supprimer la taxe d'habitation pour les 20 % de ménages les plus aisés ?

J. G. Nous allons garder le même schéma que pour les 80 % de ménages les plus modestes, c'est-à-dire que la taxe d'habitation, pour les 20 % de foyers les plus aisés, baissera d'un tiers en 2021, à nouveau d'un tiers en 2022 et disparaîtra en 2023. 2022 sera la dernière année où des Français paieront une taxe d'habitation sur leur résidence principale et nous maintenons comme prévu cet impôt sur les résidences secondaires, c'est important pour les Hautes-Alpes !

Quel scénario avez-vous retenu pour le financement des collectivités ?

J. G. Le montant de la taxe d'habitation, c'est 23 milliards d'euros en 2018, auxquels il faut retirer 2,6 milliards d'euros de taxe sur les résidences secondaires que nous conservons, 3,7 milliards d'euros de dégrèvement que l'État prend déjà en charge. Il faut aussi rajouter 300 millions de frais de gestion donnés aux régions. C'est donc une baisse d'impôts de 17 milliards d'euros pour les citoyens qu'il faut compenser pour les collectivités locales.

La proposition du gouvernement aux élus locaux est de donner l'intégralité de la taxe foncière au bloc communal : la part départementale redescendra aux communes et les intercommunalités conserveront leur part actuelle. Si une commune a une recette de 60 de taxe foncière et 100 de taxe d'habitation, elle aura demain 160 de taxe foncière. En compensation, les départements se verraient affecter une part d'un impôt national. Nous proposons plutôt d'affecter une partie de la TVA aux départements, comme nous l'avons fait avec succès aux régions, et c'est un impôt très dynamique. J'insiste sur ce point, les maires voulaient un impôt qui suive la dynamique communale, ce sera le cas, l'assiette augmentera à chaque nouvelle habitation.

Les maires dénoncent le fait que de nombreuses communes toucheront moins de taxe foncière que de taxe d'habitation et qu'un dispositif complexe de compensation sera nécessaire...

J. G. Il n'y aura pas de perdants. Sur 36.000 communes, 24.000 toucheront plus de taxe foncière que de taxe d'habitation avant la réforme. Il y a quelques centaines de communes qui ne verront pas de différence. Reste la situation de 10.000 communes pour qui cette nouvelle ressource sera inférieure. Nous allons neutraliser les cas de sous-compensation en attribuant 1 milliard de recettes supplémentaires de l'État aux collectivités.

Et il y aura un geste pour les 10.000 communes rurales parmi les 24.000 communes qui seront légèrement surcompensées. Le gouvernement propose de leur laisser ce surplus de taxe foncière, dès lors qu'il n'excède pas 15.000 euros, sous forme de recettes fiscales supplémentaires. Plus d'un tiers des communes seraient

dans ce cas. La négociation va s'ouvrir pour arrêter la liste des communes rurales à partir de critères objectifs... sur lesquels le président du Conseil national de la montagne que je suis compte peser.

Pour être très précis, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sera-t-elle fusionnée avec la taxe foncière ?

J. G. Non. Elle continuera d'exister. Nous changerons son nom en concertation avec les élus. Les communes continueront de fixer son taux. Nous conservons également la redevance télévisuelle, dont le prélèvement se voyait fragilisé, car il s'effectue en même temps que celui de la taxe d'habitation. Pour lever cette difficulté technique, l'option la plus probable consiste à adosser la redevance à l'impôt sur le revenu, mais cette réforme interviendra ultérieurement. Quant aux taxes sur les logements vacants et à la taxe d'habitation sur les logements vacants, elles seront maintenues au même titre que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Ne craignez-vous pas que les communes augmentent la taxe foncière pour compenser la disparition de la taxe d'habitation ?

J. G. Arrêtons de croire que les élus augmentent leurs taux par plaisir ! Les maires tiennent à la liberté de taux, mais je crois en leur sens des responsabilités, je suis l'un des leurs - 28 ans de maire ça vous marque positivement !

En revanche, nous allons proposer d'ouvrir le sujet de la réévaluation des valeurs locatives de la taxe foncière, qui n'a pas été traité depuis cinquante ans. Nous pourrions imaginer que le prochain projet de loi de Finances autorise Bercy à travailler sur ce point en 2021 en collectant les données locatives des habitants et qu'à partir de 2022, la réforme puisse être mise en place, sur une durée de 5 à 10 ans.

Cette révision des bases se fera-t-elle à recettes constantes ?

J. G. L'idée n'est pas d'augmenter les impôts, mais de remettre de la justice. Ces bases de calcul, du fait qu'elles n'ont pas été revues depuis les années 1970, créent des injustices, parce qu'aujourd'hui vous pouvez vous retrouver à payer moins d'impôts locaux dans le XVI^e arrondissement de Paris que dans une station des Hautes-Alpes pour une surface équivalente. Revoir ces bases serait une juste compensation à une iniquité territoriale manifeste.

Comment allez-vous faire avaler aux départements la perte de leur pouvoir de taux ?

J. G. Nous nous engageons à garantir des ressources pérennes pour toutes les collectivités. On n'entend plus les régions parler de pouvoir de taux depuis qu'elles ont récupéré une fraction de la TVA, qui est une recette très dynamique et que j'ai préservée quand l'État a tenté de récupérer une partie de sa dynamique ! Ils ne sont pas prêts de recommencer ! De même, de nombreux présidents de Conseils départementaux ne verront pas non plus d'un mauvais œil de bénéficier d'un impôt national dynamique, en particulier dans les départements pauvres comme le nôtre.

On renforce les départements en leur garantissant des ressources fondées non pas sur des iniquités territoriales mais sur la solidarité nationale. Il faut garder en perspective que cette réforme a d'abord été conçue pour les citoyens, pour leur garantir une fiscalité plus simple et plus juste.

RÉFORME DE LA TAXE D'HABITATION

Combien vont économiser en moyenne les foyers concernés par la suppression complète de la TH en 2023 ? Si le gain moyen en France sera de 723 € l'écart type est beaucoup plus important dans les Hautes-Alpes entre des communes stations souvent très imposées et des communes rurales à faible taux et assiette réduite.

Quelques exemples des montants économisés par foyer dans les Hautes-Alpes d'ici 2023 :

Gap : 572 €	Briançon : 636 €
Embrun : 595 €	L'Argentière : 634 €
Puy Saint Vincent : 882 €	Saint Léger Les Mèlèzes : 662 €
Laragne : 414 €	Veynes : 543 €
Ventavon : 206 €	Éourres : 190 €

LaREM
Votre député En Marche !



SOMMAIRE

FISCALITÉ / BUDGET

Page 2

EUROPE / INTERNATIONAL

Page 6

POLITIQUES TERRITORIALES

Page 8

TRANSPORTS

Page 11

HAUTES-ALPES

Page 13

VISITES MINISTÉRIELLES

Page 15

FISCALITÉ / BUDGET

Prélèvement à la source : une modernisation historique de notre système d'imposition

Alors que Joël Giraud appelle et œuvre depuis des années dans différents projets de lois qu'il a rapportés à la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, voilà enfin chose faite depuis ce 1^{er} janvier. Cette réforme, longtemps envisagée mais jamais concrétisée, permet de mettre un terme au décalage d'une année qui existe à l'heure actuelle entre la perception des revenus et leur imposition. L'enjeu correspond à l'intérêt général, ainsi que l'a précisé le Conseil constitutionnel dans une décision rendue en 2017.

Le prélèvement à la source, par la suppression de ce décalage, rend possible une meilleure adaptation de l'impôt aux variations de revenus que connaissent de nombreux contribuables. Il met également un terme à une spécificité française car notre pays était, avec la Suisse, l'un des deux seuls États membres de l'OCDE qui ne l'appliquait pas encore.

1,7 millions d'entreprises et 70 000 entités publiques participent désormais, tous les mois, à la collecte de l'impôt en même temps que le versement des revenus. Aucun incident majeur n'a été enregistré par la Direction des Finances Publiques : 41 millions de connexions au site impot.gouv.fr ont été décomptées, 2,1 millions d'appels traités, 300 000 courriels et 2,8 millions de visites au guichet.

Les Français se sont appropriés la réforme : à ce jour, Bercy a enregistré 2,7 millions de changements de situation, dont près de 800 000 modulations de taux ou d'acomptes, 44 % à la hausse et 56 % à la baisse. Quant au nombre de foyers ayant opté pour la non transmission de leur taux, il est en diminution constante et ne concerne plus que 348 000 foyers sur 38 millions, preuve que les Français ont confiance dans le nouveau système.

2018 : année blanche

La déclaration des revenus 2018 revêt un caractère particulier du fait de « l'année blanche ». Il reviendra à chaque foyer de déclarer au printemps l'ensemble de ses revenus dans les cases habituelles et si une partie de ces revenus est de nature exceptionnelle, il conviendra de l'indiquer dans une case à part – seuls ces derniers seront soumis à l'impôt.

Quant aux réductions et crédits d'impôt, ils seront restitués comme chaque année entre juillet et septembre, soit par imputation sur l'impôt dû, soit par virement sur le compte du contribuable. 8,5 millions de foyers ont déjà reçu une avance de 5,5 Md€, représentant 60 % des avantages fiscaux dont ils bénéficient de manière récurrente. Si ces avantages sont toujours d'actualité pour l'année 2018, ils recevront les 40 % restant à l'issue de leur déclaration. Sinon, l'avance sera restituée. À compter de 2020, il sera possible de désactiver la perception de l'avance de janvier, pour éviter d'en bénéficier indûment.

Ainsi, l'apocalypse annoncée n'a pas eu lieu et la mise en place du prélèvement à la source est une modernisation historique et franchement réussie de notre système d'imposition.

Des mesures d'urgence de 10 milliards d'euros pour répondre à la crise économique et sociale

Au plus fort de la crise des « gilets jaunes » et en pleine adoption du budget 2019, le président de la République a annoncé le 10 décembre 2018 une série de mesures fortes pour répondre à l'urgence économique et sociale dans notre pays. Un projet de loi resserré a ainsi été adopté au Parlement en fin d'année, qui met en œuvre ces mesures et qui apportent, au-delà de l'annulation de la hausse des taxes sur les carburants, de premières réponses rapides, concrètes, visibles, à ceux qui en ont le plus besoin.

Cette loi a en effet permis aux entreprises de verser jusqu'au 31 mars, pour les salariés rémunérés jusqu'à 3 600 euros par mois, une prime exceptionnelle exonérée jusqu'à 1 000 euros de toutes charges sociales et d'impôt sur le revenu. Dans le détail, ce sont environ 200 000 entreprises qui l'ont distribuée à plus de 2 millions de salariés, dont 40 % emploient moins de 40 salariés. Pour les bénéficiaires de cette prime, le montant moyen s'est élevé à 450 euros.

Cette loi permet également à tous les salariés et les fonctionnaires qui réalisent des heures supplémentaires de ne plus payer ni cotisations salariales, ni impôt sur le revenu à compter du 1^{er} janvier 2019. Le gain de pouvoir d'achat dépend de la rémunération et du niveau d'imposition des salariés : à titre d'exemple, la mesure offre un gain de pouvoir d'achat annuel d'environ 500 euros pour un salarié rémunéré 1 500 euros net et réalisant

un nombre d'heures supplémentaires égal à la moyenne observée.

Enfin, cette loi rétablit à compter du 1^{er} janvier 2019 le taux de contribution sociale généralisée (CSG) sur les revenus de remplacement à 6,6 % pour la moitié des retraités concernés en 2018 par la hausse de CSG de 1,7 point, soit 3,8 millions de foyers et 5 millions de retraités. Il s'agit des retraités dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 22 580 euros (34 636 euros pour un couple), soit un revenu correspondant à la perception d'une pension de 2 000 euros pour un retraité célibataire et sans autre revenu. Pour un retraité percevant une pension de 1 600 euros brut, le gain de pouvoir d'achat sur l'année sera de 325 euros. Compte tenu des délais nécessaires pour mettre en œuvre la mesure, la CSG continuera au cours des premiers mois de l'année à être prélevée au taux de 8,3 %. Le trop-perçu donnera lieu à remboursement dès la mise en place de la mesure et au plus tard le 1^{er} juillet 2019. Joël Giraud s'est ainsi félicité que l'exécutif entende finalement les Français et leurs élus sur ce sujet de la CSG, et agisse avec efficacité.

L'aboutissement du Grand Débat National

Reportées au 25 avril en raison de l'incendie de Notre-Dame de Paris le 15 avril, les annonces du président de la République Emmanuel Macron concrétisent l'aboutissement du Grand Débat National, auquel les hauts-alpins ont largement participé. Sur plusieurs sujets, Joël Giraud sera en première ligne dans le cadre de l'examen de la prochaine loi de Finances.

Impôts et primes :

- La réédition de la prime exceptionnelle de 1 000 euros exonérées de charges et d'impôts, versée aux salariés percevant jusqu'à 3 600 euros par mois ;
- Une baisse conséquente des impôts sur le revenu pour 5 milliards d'euros, concernant 95 % des foyers fiscaux français, dont les modalités techniques restent à définir ;
- Une évaluation de la réforme de l'Impôt Sur la Fortune, transformé en Impôt sur la Fortune Immobilière

Retraites :

- La ré-indexation des retraites de moins de 2 000 € dès le 1^{er} janvier
- La fin de la sous-indexation des retraites en 2021

- Dans le cadre de la réforme attendue des retraites avec un système de points, dès cet été, un allongement de la durée de cotisation mais sans recul de l'âge de départ

Familles :

- Le prélèvement par la CAF des pensions alimentaires non versées
- La reconnaissance aux aidants familiaux pour des droits de retraite

Santé et éducation :

- Plus aucune fermeture d'hôpital ni d'école d'ici 2022
- Des classes de 24 élèves maximum dans les grandes sections, et ce jusqu'au CE1.

Grand débat sur les finances locales et l'organisation territoriale organisé par le député et rapporteur général du budget Joël Giraud à Baratier

Ils étaient plus de 120, élus et citoyens, à participer vendredi 15 février au soir à Baratier à la réunion d'échanges sur les finances locales et l'organisation territoriale organisée dans le cadre du Grand débat national par Joël Giraud, député des Hautes-Alpes et rapporteur général du budget et Marc Bourgeois, spécialiste de la décentralisation et référent LaREM 05. De nombreuses propositions et questions ont été formulées par l'assemblée, comprenant notamment une dizaine de gilets jaunes, sur des sujets ardues mais essentiels, parfois mal connus, relatifs à la politique locale, ses échelons et son efficience. Ces échanges de bonne tenue, exigeants mais courtois, qui ont duré 2h30 sous l'animation bienveillante de Jean-Pierre Brioulle, maire de Saint Pierre d'Argençon, ont témoigné de l'importance de la refonte à venir de la fiscalité locale et des modes de financement des collectivités, volet indispensable pour progresser dans la correction des inégalités territoriales. Le Grand débat a ainsi constitué une véritable occasion de se saisir de ces sujets auxquels élus locaux et citoyens ont à cœur de contribuer. Le rapporteur du budget a pu apporter de précieux éclaircissements sur les incidences de la loi de finances pour 2019 pour les collectivités et notamment de certains de ses amendements comme la majoration de la dotation touristique pour les communes pauvres ou la prise en compte des territoires situés en zone Natura 2000 dans le calcul des dotations. Il n'hésita pas également à ouvrir les perspectives de réflexion notamment au regard de ce qui

se fait dans les pays européens voisins qu'il connaît bien. Les tensions, voire contradictions inhérentes à ces questions complexes ont été mises en lumière, telles que : plus et mieux de services publics avec moins de prélèvements obligatoires, ou encore une plus grande redistributivité des richesses correctrice des inégalités territoriales, sans perte d'autonomie fiscale des collectivités. S'est aussi exprimée une demande forte de plus de démocratie directe, avec notamment un suffrage universel direct distinct du fléchage pour l'élection des conseillers communautaires et présidents d'intercommunalité et une meilleure représentativité des petites communes dans les conseils communautaires. Également une exigence d'adaptation des regroupements imposés par le haut aux spécificités locales, afin de garantir le niveau d'efficacité et de proximité des maires incarnant la République au quotidien.



Pour une fiscalité carbone juste socialement

Alors que la hausse des taxes sur les carburants, initialement inscrite dans la loi de Finances 2019, a été définitivement supprimée du texte à la demande expresse du rapporteur général Joël Giraud, celui-ci a appelé dans une tribune cosignée par de nombreux Collègues de tous bords à prendre le recul nécessaire sur la question décisive de la fiscalité écologique.

Pour les signataires de cet appel, la fiscalité carbone n'est pas un dogme, pas plus qu'un marqueur politique. C'est, parmi d'autres, un outil efficace pour faire évoluer les décisions d'investissement, pour favoriser les comportements vertueux, donner un avantage aux véhicules ou aux chaudières qui consomment peu ou pas d'énergies fossiles, et répondre à l'urgence climatique. « *Un outil efficace qui a été accompagné, en France, d'aides pour inciter nos concitoyens à investir dans des équipements plus écologiques, et en particulier les ménages modestes. Le dernier dispositif en date permet à ces derniers d'acquiescer une*

chaudière performante pour un euro seulement » ont-ils écrit.

Mais pour ces près de quatre-vingt-dix députés dont de nombreux poids-lourds, cela n'est « *pas suffisant* » : « *trop de ménages qui ont déjà tant de mal à boucler les fins de mois se sont retrouvés piégés par la hausse des prix de l'énergie, notamment due à la flambée de prix mondiaux du pétrole. Et beaucoup de nos concitoyens sont convaincus que la fiscalité carbone n'est qu'un prétexte pour faire payer toujours plus les français, pour augmenter sans cesse des dépenses publiques dont ils ne perçoivent plus les bénéfices.* »

La mise en place d'une fiscalité carbone n'est pas un long fleuve tranquille. La France n'est pas une exception. Mais plutôt que d'abandonner cet outil, Joël Giraud et ses Collègues souhaitent « *continuer le débat entamé avec les citoyens dans le cadre du Grand Débat National, pour construire tous ensemble une fiscalité qui soit à la fois écologique, juste et lisible.* »

À l'écoute des parlementaires et de sa majorité, le 25 avril le président de la République a ainsi annoncé la mise en place d'une convention citoyenne sur le climat, dans le but de proposer des aides aux citoyens pour les transports et la rénovation de leurs logements.

Taxe GAFAM : la France (et Joël Giraud) à l'offensive

Dès l'été 2017 Joël Giraud a publiquement appelé à créer une taxe nationale assise sur le chiffre d'affaires des acteurs de l'économie du numérique. Dans le précédent quinquennat, la France était en effet parvenue à imposer en Europe la norme du *reporting bancaire* après avoir voté cette mesure en droit interne pour mieux lutter contre l'évasion fiscale, tout comme elle œuvre à la mise en place d'une taxe européenne sur les transactions financières en ayant renforcé à plusieurs reprises sa taxe interne et notamment à l'initiative du député des Hautes-Alpes, taxe qui aujourd'hui connaît un rendement satisfaisant.

C'est donc naturellement que le rapporteur général a été nommé par ses pairs rapporteur de la loi créant une Taxe sur les Services Numériques (TSN). Lors d'une question d'actualité le 6 mars, le député a salué l'engagement européen de la France, la plaçant à la tête des négociations et répondant ainsi aux exigences légitimes de justice fiscale exprimées par les Français. Il a rappelé que ces multinationales supportent un taux moyen d'imposition des bénéfices bien plus faible que les entreprises traditionnelles, pouvant même être négatif à - 2,3 %, et donné l'exemple d'Amazon qui, avec 10 milliards de dollars de bénéfices en 2018 a supporté un taux moyen d'imposition de - 1 %.

Une semaine plus tard, Joël Giraud a reçu Chip Harter Sous-Secrétaire aux affaires fiscales internationales du département du Trésor des États-Unis d'Amérique, qu'il avait déjà rencontré en mai 2018 à Washington pour évoquer la nouvelle politique fiscale du président Donald Trump et ses conséquences sur les entreprises françaises et européennes. Au cours de cet entretien, le délégué américain a eu l'occasion de dénoncer un projet de loi qu'il considère comme « *discriminatoire* ». S'il est exact que de nombreux contribuables de la future taxe qui va rapidement rapporter 500 millions d'euros par an à l'État français devraient être américains, c'est un effet du paysage économique du secteur. Au demeurant, la taxe concerne aussi des entreprises européennes et asiatiques, notamment françaises, allemandes, japonaises, espagnoles, italiennes, chinoises ou encore norvégiennes. L'éventualité d'une saisine américaine de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) peut d'ailleurs paraître étonnante : plusieurs mesures de la réforme fiscale américaine de décembre 2017 sont considérées comme contraires aux règles de l'OMC, comme l'a souligné la Commission européenne en mars 2018.

Lors de l'examen du texte à l'Assemblée début avril, Joël Giraud a fait voter de nombreuses améliorations : sécurisation juridique de la taxe évitant la double taxation au titre de la publicité et de l'intermédiation des places de marché intervenant dans la chaîne de publicité (« *ad-exchanges* »), d'autres reprenant les préconisations du Conseil d'État qui clarifient le champ des services financiers réglementés exclus de la TSN, et enfin précisant le fait générateur de la taxe en cas de cessation d'activité et l'assiette des pénalités en cas de modulation à la baisse excessive des acomptes. Il a aussi répondu aux inquiétudes des professionnels sur les risques de change.

Afin d'éviter un risque de baisse des ressources du Centre National de la Cinématographie, le rapporteur général a fait supprimer la mention selon laquelle sera déductible de l'assiette de la taxe dite « *YouTube* » pour sa partie liée aux recettes publicitaires.

Sur le contrôle et le paiement de la TSN, Joël Giraud a à la fois protégé les redevables de la taxation d'office en étendant l'exigence de la mise en demeure préalable à l'absence de réponse et sécurisé l'assiette en cas de contestation sur la production de données antérieures à l'entrée en vigueur de la loi.

Enfin, pour s'assurer que le Parlement gardera la main sur le caractère temporaire de la taxe en attendant de se voir substituer un système international, un amendement exige du Gouvernement la remise annuelle dès 2019 d'un rapport présentant

l'évolution des négociations internationales qui pourra être suivie d'un débat au Parlement.

Réunis le 26 juin en commission mixte paritaire, députés et sénateurs se sont retrouvés dès la première lecture autour d'une rédaction de compromis équilibrée qui améliore significativement le dispositif, suivant en cela les propositions des deux rapporteurs du texte, Joël Giraud pour l'Assemblée et Albéric de Montgolfier pour le Sénat.

Devoir de vigilance des multinationales : à l'initiative de Joël Giraud, la quasi-totalité des groupes politiques rappelle le gouvernement à ses obligations de contrôle

Joël Giraud a interpellé fin mars, avec des élus de divers bords membres de la commission des Finances, le ministre de l'Économie sur « *la bonne application* » de la loi dite du « *Rana Plaza* » sur la vigilance des entreprises donneuses d'ordre. Promulguée en 2017, cette loi oblige les entreprises de plus de 5 000 salariés en France à établir un plan de vigilance chez leurs sous-traitants ou fournisseurs à l'étranger, qui répertorie les risques liés aux droits fondamentaux. Un rapport publié en février par un collectif d'ONG a fait le constat que « *les entreprises doivent mieux faire* ».

Dans un courrier adressé à M. Le Maire, M. Giraud et plusieurs élus LREM, MoDem mais aussi LR, UDI-Agir ou PS, rappellent l'adoption de ce « *texte pionnier* » après « *la tragédie du Rana Plaza au Bangladesh qui avait causé en 2013 la mort de 1.135 ouvriers* ». Les signataires du courrier observent que « *les premiers plans de vigilance demeurent globalement incomplets* ». Ils « *se résument, dans la plupart des cas, à une suite d'informations annexes de leurs rapports d'activité, au sein de la rubrique Responsabilité Sociétale des Entreprises* ».

Les députés veulent s'assurer auprès de Bruno Le Maire « *de la vigilance de l'administration sur le contenu de ces plans et sur la bonne application de la loi* ». Ils demandent également à être informés des initiatives prises par les différents États de l'Union européenne et que l'administration s'assure « *qu'elles soient substantielles et convergentes* ». Ils assurent également de leur soutien « *pour défendre la position de la France dans les négociations actuelles du projet de traité international sur les multinationales et les droits humains* ».

Faisant droit à cette demande parlementaire œcuménique de contrôle de l'application de la loi, Bruno Le Maire a confié une mission d'évaluation de la mise en œuvre de ladite loi au vice-président du Conseil général de l'économie, Monsieur Luc Rousseau.

Cette mission aura pour triple objectif d'établir la liste des entreprises soumises à l'obligation de

fournir un plan de vigilance, d'évaluer le respect par les entreprises concernées du cadre imposé et la valeur ajoutée des informations fournies, et enfin de comparer le dispositif français à celui existant dans d'autres pays voisins. À la lumière de ces constats, le Conseil général de l'économie proposera des pistes permettant de perfectionner le dispositif existant, et de faire reconnaître en droit européen le devoir de vigilance. Le rapport du Conseil sera remis au Gouvernement le 31 juillet 2019.

Révision du Programme de Stabilité : Joël Giraud dénonce le manque d'articulation entre les calendriers nationaux et le calendrier européen mais salue le redressement des comptes et l'efficacité économique

Le 6 mars le Premier président de la Cour des comptes a été auditionné en commission concernant l'application de la loi organique relative aux lois de finances. Une occasion pour le rapporteur général de rappeler qu'à l'occasion du Programme de stabilité (PSTAB), le Gouvernement allait actualiser un mois plus tard la trajectoire des finances publiques dans le contexte des mesures d'urgence prises fin décembre pour un coût estimé à 10 milliards d'euros. Et *de facto*, que ce PSTAB allait s'écarter de la trajectoire prévue en loi de programmation avant même que celle-ci ne soit modifiée en droit interne. Le député a ainsi déclaré qu'il en allait de la « *crédibilité des institutions et de la construction européenne de garantir que les trajectoires transmises à Bruxelles soient concordantes avec celles en vigueur dans les États-membres* ».

Outre ce manque notoire d'articulation entre droit interne et droit européen, cette année l'examen du PSTAB est également affecté par une particularité de calendrier puisqu'il s'est agi de remettre ce programme aux autorités européennes en plénières conclusions du « *Grand débat national* » décidé par le président de la République à la suite du mouvement des « *gilets jaunes* ». En effet, le PSTAB 2019 – rapporté par Joël Giraud au nom de la commission des Finances – a été présenté en Conseil des ministres le 10 avril, indépendamment donc des conclusions du Grand débat national qui ont été présentées par le président de la République le 25 avril. De ce fait, il « *constitue le point de référence technique préalable à la formulation des décisions de sortie de ce débat, notamment en matière de fiscalité et de dépense publique* ». Le rapporteur général a formé le vœu que les décisions de sortie de ce débat s'inscrivent dans la trajectoire prévue par le PSTAB 2019.

Ce PSTAB intervient dans un contexte de rétablissement rapide et efficace de nos comptes publics.

Le déficit public a été réduit d'un point de produit intérieur brut (PIB) en seulement deux ans. Il se situe désormais à 2,5 % du PIB, soit son niveau le plus bas depuis 2006. La procédure pour déficit excessif dont faisait l'objet la France depuis 2009 a été clôturée par le Conseil de l'Union européenne lors de sa réunion du 22 juin 2018.

Ces résultats ont été obtenus grâce à l'efficacité de la politique économique conduite, laquelle s'est traduite par une croissance solide en 2018 à 1,6 % en volume, après une croissance encore plus robuste en 2017 qui avait été mesurée à 2,2 % en volume. Il faut remonter aux années 2006-2007, soit plus de dix ans auparavant, pour retrouver un tel niveau de croissance en France sur deux années consécutives. Le retour de la croissance doit être l'occasion de rétablir nos comptes publics. Le rapporteur général observe que le Gouvernement maintient dans le PSTAB des objectifs de finances publiques exigeants. La trajectoire présentée prévoit d'ici 2022 de diviser par deux le déficit public, et de stabiliser puis de diminuer la dette publique.



Budget de l'État : le rapporteur général appelle à l'examen d'une véritable « loi de Résultats »

Lundi 17 juin, l'Assemblée nationale a débattu en séance publique du rapport de la Cour des Comptes sur le budget de l'État en 2018. Dans ce cadre, Joël Giraud, député des Hautes-Alpes et rapporteur général de la commission des Finances, a remercié l'ensemble des acteurs du deuxième « Printemps de l'évaluation » de l'Assemblée nationale, des rapporteurs spéciaux aux ministres auditionnés politique publique par politique publique, dans le cadre de 18 réunions, et plus particulièrement la Cour des Comptes qui a pleinement joué son rôle d'assistance du Parlement. Le rapporteur général a relevé que la concrétisation du Printemps de l'évaluation a démontré qu'il n'est pas toujours nécessaire de changer les textes pour améliorer le travail parlementaire, puisque celui-ci s'est organisé à droit constant, les parlementaires se saisissant

pleinement de leurs prérogatives importantes que leur confèrent les textes en vigueur.

Pour Joël Giraud, l'enjeu de la lisibilité des finances publiques est crucial. Il en a ainsi appelé à l'examen d'une véritable « loi de Résultats », toutes administrations publiques confondues, afin de mettre un terme au paradoxe illustré dans cette loi de Règlement 2018. En effet, l'État porte actuellement l'essentiel du déficit public résultant du fait qu'il porte seul, l'essentiel de la baisse des prélèvements obligatoires. Il a pointé dans cette loi de Règlement, un déficit de l'État qui passe de 67,7 à 76 milliards d'euros alors que la situation des finances publiques s'est améliorée en 2018 toutes administrations publiques confondues, avec une baisse du déficit public de 0,3 point de PIB et une stabilisation parallèle de la dette publique.

Une véritable « loi de Résultats » permettrait d'éviter cet écueil où l'on constate dans cette loi de Règlement 2018 une hausse du déficit de l'État alors que le déficit public diminue.

Enfin, le rapporteur général a salué le respect en 2018 des normes de dépense inscrites dans la loi de programmation des finances publiques : la norme de dépenses pilotables et l'objectif de dépenses totales, qui par ailleurs découlent directement des précédentes recommandations de la Cour des Comptes.

Des résultats sans précédent pour les finances publiques françaises en 2018

C'est historique. La France connaît un déficit public au bas depuis 2006 en dépit de mesures fortes prises pour le pouvoir d'achat des Français qui a augmenté de +1,4 % en 2017 et de +1,0 % en 2018, avec le dégrèvement de la taxe d'habitation et la réduction des cotisations sociales. Celui-ci augmentera encore mécaniquement cette année, avec les mesures d'urgence prises fin décembre en réponse à la mobilisation des Français.

La France connaît aussi une croissance solide et très proche de la prévision initiale du Gouvernement à +1,6 % qui a amorti les grèves du printemps 2018 et les conséquences économiques du mouvement des « gilets jaunes » au dernier trimestre de l'année. Ceci s'explique d'une part, par des exportations dynamiques qui ont augmenté deux fois plus rapidement que les importations et l'investissement des entreprises qui a augmenté de +3,9 % et d'autre part, par une maîtrise historique de la dépense qui a décliné en volume l'année dernière. Cette maîtrise de la dépense a permis une baisse substantielle des prélèvements obligatoires tout en stabilisant la dette publique, une première depuis onze ans.

Pour le rapporteur général cette première année pleine du quinquennat 2018, marque le redressement solide de notre économie grâce à des choix

politiques forts et assumés, et qui récompense les efforts consentis depuis des décennies par les Français avant même l'application de la Taxe sur les Services Numériques.

Le rapporteur général fera des niches fiscales le sujet de son rapport d'application de la loi fiscale, un préalable à leur réforme

À l'occasion du Grand débat national, les Français ont longuement débattu des « niches fiscales », ces crédits et réductions d'impôts (principalement à l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés) que l'État octroie aux contribuables, personne physique ou morale, en échange d'un investissement dans un secteur économique particulier.

Ce sujet qui passionne les Français, se fait d'ailleurs de moins en moins obscur depuis quelques années : le Parlement tente en effet d'une part de « contenir » leur croissance mécanique en volume dans le cadre d'une trajectoire depuis le précédent quinquennat, et d'autre part certains députés, et particulièrement le rapporteur général Joël Giraud, suppriment à chaque occasion des niches soit non évaluées soit inutiles économiquement. Par exemple au sein de la loi de Finances 2019, avec ses collègues LaREM le député en a supprimé une dizaine là où le Gouvernement prévoyait initialement d'en supprimer cinq.

Et pour être efficient, le travail d'évaluation doit être un préalable à toute réforme qui pourrait pénaliser aussi bien l'économie – qui a besoin de stabilité – que les classes moyennes voire populaires, ce qui n'est pas l'objectif de la majorité. Ainsi, Joël Giraud a décidé d'effectuer une vaste évaluation puisqu'il dispose pour cela d'un moyen prévu dans la loi d'orientation des finances publiques, son rapport d'application de la loi fiscale dit « RALF ».

Par ailleurs, pour le député des Hautes-Alpes, le travail d'évaluation qu'il a effectué à ce titre en 2018 concernant les crédits d'impôt « culture » qui ont explosé ces dernières années, doit nécessairement aboutir. Il est par exemple anormal que la rémunération d'un acteur fiscalement domicilié à l'étranger soit pris en charge dans l'assiette d'un crédit d'impôt donc par l'État et le contribuable !

Dans le cadre de son prochain RALF qui sera rendu public en juillet, Joël Giraud s'attèlera à poursuivre ce travail d'évaluation pour rendre plus équitables et mieux maîtrisées, les dépenses fiscales que consent l'État. En tout état de cause, l'objectif poursuivi n'est pas de trouver de nouvelles ressources mais de faire bénéficier de manière plus équitable les Françaises et les Français de baisses d'impôts.

EUROPE / INTERNATIONAL

Travailleurs détachés : Joël Giraud se réjouit que le gouvernement ait enterré l'ancienne directive européenne !

Comme le prévoit l'article 93 de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel adoptée l'été dernier, le Gouvernement était habilité à prendre, dans un délai de six mois à compter de la promulgation, toute mesure relevant du domaine de la loi afin de transposer les dispositions de la directive (UE) 2018/957 du Parlement européen et du Conseil du 28 juin 2018 modifiant la directive 96/71/CE concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services.

C'est désormais chose faite ! En effet, une ordonnance a été publiée le 21 février au Journal Officiel. Elle prévoit notamment un renforcement des obligations d'information sur les règles applicables en matière de détachement et étend les droits applicables aux salariés détachés pour lutter plus efficacement contre la concurrence déloyale. Elle consacre ainsi le principe « à travail égal, salaire égal », qui repose sur une définition unique de la notion de rémunération devant tenir compte de tous les types de primes.

Elle permet aussi de mieux lutter contre la fraude, en complétant les mesures et les sanctions déjà existantes. De nouveaux motifs de sanctions administratives sont d'ailleurs créés en cas de non-respect des obligations prévues par l'ordonnance. L'inspection du travail disposera ainsi de moyens efficaces pour sanctionner rapidement les atteintes aux règles applicables en matière de détachement. Joël Giraud se félicite de cette décision qui permet de préserver les droits des travailleurs sur le sol français, et d'en finir avec la mise en concurrence des travailleurs européens pour renouer avec une certaine harmonisation sociale essentielle à la viabilité de l'Union Européenne.

Les nouvelles dispositions prévues par l'ordonnance s'intégreront dans un cadre plus global qui va contribuer à lutter efficacement contre la fraude avec la création de l'autorité européenne du travail qui vient d'être décidée et la refondation du système de déclaration et d'information en matière de prestations de services internationales. Elles s'accompagnent d'un renforcement des sanctions au plan national avec, prochainement, de nouvelles possibilités pour suspendre un chantier en cas de fraude et un objectif de 24 000 contrôles en 2019 fixé à l'inspection du travail.

Milan : les représentants des États et Régions alpines de toute l'Europe saluent les pères fondateurs de la stratégie macrorégionale pour les Alpes et élaborent une plate-forme commune pour l'avenir

Mercedes Bresso, ancienne présidente de la Région Piémont, députée européenne, et Joël Giraud, ancien vice-président délégué à la montagne de la Région PACA, député des Hautes-Alpes et rapporteur général des finances, ont été à l'honneur le 28 février et qualifiés tant par le président de la Région Lombardie que par le Consul général de France à Milan de « pères fondateurs » de la stratégie européenne macrorégionale pour les Alpes (SUERA). Le député Joël Giraud est revenu sur les raisons de la mise en œuvre de cette stratégie :

« La plus importante, et permettez-moi de le dire la plus belle, chaîne de montagne d'Europe, un de ses berceaux culturels, est aussi l'une de ses régions les plus dynamiques et innovantes, qui représente 80 millions d'habitants et couvre sept États et près d'une cinquantaine de régions. Mais la région alpine se caractérise aussi par des défis communs, qui sont autant de contraintes à rassembler, liés notamment à la topographie : carrefour de l'Europe mais barrière naturelle difficile à franchir ; zone marquée par les disparités territoriales ; région très touristique mais

qui doit évoluer vers un tourisme plus durable et mieux réparti dans l'année et sur le territoire ; château d'eau de l'Europe et un des derniers sanctuaires de biodiversité mais aussi écosystème très fragile et exposé aux effets du changement climatique. Tous ces défis, la stratégie macrorégionale alpine fait le pari de les relever en commun. »

Avant de conclure : « Je me réjouis que la présidence italienne érige comme priorité la nécessaire transition de notre modèle économique vers un modèle soutenable au niveau environnemental et qu'elle soit placée sous le signe d'une participation croissante des acteurs de terrain à la SUERA, les collectivités territoriales comme les organisations de la société civile. Je me réjouis, enfin, que la France, régions et État ensemble, prenne la suite de l'Italie en 2020. Car ces deux présidences italienne et française revêtent une importance singulière au cours de ces deux années charnières pour l'Europe. Vous pourrez compter sur moi, en tant que président de la commission permanente du Conseil national de la montagne, pour mobiliser l'ensemble des forces vives françaises de la montagne à la réussite de ces deux présidences, mais aussi faire en sorte en tant que rapporteur général des finances en France que l'État ne soit pas financièrement absent de ces stratégies », sous les applaudissements de la salle.



Joël Giraud va siéger à la nouvelle Assemblée parlementaire franco-allemande

Le 22 janvier 2018 à l'occasion du 55^e anniversaire du Traité de l'Élysée, l'Assemblée nationale et le Bundestag allemand ont adopté une résolution commune en faveur d'un nouveau Traité de coopération franco-allemande. Le 11 mars 2019, l'Assemblée nationale a approuvé l'accord parlementaire franco-allemand qui a institué une assemblée commune de cent membres, chargée notamment d'assurer le suivi des Conseils des ministres franco-allemands et de formuler des propositions tendant à favoriser la convergence du droit en vigueur dans les deux pays. Composée de cinquante membres de l'Assemblée nationale et de cinquante membres du Bundestag, l'Assemblée parlementaire franco-allemande se réunira au moins deux fois par an.

Dans ce cadre, Joël Giraud a été désigné pour participer activement à cette nouvelle Assemblée parlementaire, pour aider en tant que rapporteur général de la commission des Finances à faire mieux converger les positions des deux états-membres dans l'objectif de porter une vision européenne commune au sein de l'OCDE, notamment sur les problèmes de fiscalité.

Tests osseux pour déterminer la minorité des migrants validés par le Conseil constitutionnel : le député Joël Giraud rappelle le devoir de vigilance

Suite à la décision du 21 mars du Conseil constitutionnel de déclarer conformes à la Constitution les examens radiologiques utilisés pour évaluer la minorité des jeunes sollicitant une protection en tant que mineurs isolés, le député et rapporteur général Joël Giraud a tenu à soutenir la position de la députée des Alpes de Haute-Provence Delphine Bagarry et rappeler les principes stricts qui doivent présider à leur usage au titre de l'article 388 du code civil modifié par la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, à savoir que le doute profite toujours à l'intéressé en cas d'éléments contradictoires et relativement à la nécessaire prise en compte de la marge d'erreur que doivent préciser les conclusions des examens osseux, qui ne peuvent ainsi, « à elles seules, permettre de déterminer si l'intéressé est mineur ».



Simplifions l'accès aux fonds européens pour améliorer leur utilisation

Nombre de sénateurs et députés issus de tous les bords politiques, dont Joël Giraud, ont signé un courrier demandant une simplification des procédures d'accès aux fonds européens (LEADER-FEADER), ce afin d'optimiser leur utilisation.

Au 15 avril 2019 seuls 5,45 % des 687 millions d'euros du fonds LEADER destinés à la France ont été attribués, le fonds ayant pour objectif de soutenir le développement rural avec un grand nombre de projets trouvant tous leur sens sur notre territoire : inclusion sociale, développement économique des zones rurales, modernisation et transformation des pratiques agricoles, financement des services aux publics dans les territoires.

8 000 projets sont aujourd'hui en attente de ces fonds. Derrière ces nombreux projets se trouvent souvent des petites structures financièrement en péril ayant un besoin urgent de ces financements pour poursuivre leurs actions.

Les fonds non consommés d'ici la fin du programme LEADER en 2020 seront définitivement perdus pour nos territoires ruraux.

En 2013, la France avait déjà renoncé à 1,2 milliards d'euros de subventions. La crainte de voir la France renoncer à des fonds européens pour la seconde fois est donc réelle.

Joël Giraud et l'ensemble des signataires de cette lettre demandent au président de la République, au Premier ministre, au Commissaire européen en charge de l'Agriculture et du Développement rural, au ministre chargé des Relations avec le Parlement, à la secrétaire d'État en charge des Affaires européennes, au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, au ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, aux présidents de Région et candidats aux élections européennes de tous bords politiques de prendre conscience de l'urgence de la situation. Pour cela, un plan de sauvetage est demandé pour :

- Libérer en urgence les fonds destinés aux porteurs de projet ;
- Réformer la gestion des fonds en France, en simplifiant la procédure et la lisibilité administrative de manière drastique ;
- Tirer les enseignements de la situation actuelle, en prévision de la négociation de la future programmation des fonds.

Un amendement a également été voté dans la loi portant création d'une agence nationale à la cohésion des territoires, stipulant que la future agence aura comme prérogative d'« *informer et orienter, le cas échéant, les porteurs de projets dans leur demande de subvention au titre des fonds européens structurels et d'investissement auprès des autorités de gestion compétentes* ».

POLITIQUES TERRITORIALES

**Rencontre du 24 janvier avec la FFT
La pression des élus de montagne n'aura pas été vaine : un « New deal mobile » est en marche dans les massifs français**

Devant le retard des opérateurs à la couverture des zones de montagne en 4G, le député Joël Giraud avait demandé par amendement, dans l'Acte II de la loi Montagne, des sanctions en cas de non-respect des engagements. Le ministre de l'Aménagement du territoire de l'époque, Jean-Michel Baylet, avait préféré des dispositifs incitatifs avec une clause de revoyure sur laquelle la vigilance et la pression des présidentes successives de l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM) Marie Noëlle Battistel et Annie Genevard ainsi que du président du Conseil national de la montagne (CNM) Joël Giraud étaient fortes.

Jeudi 24 janvier Joël Giraud a donc reçu à l'Assemblée nationale Michel Combot président de la Fédération française des télécommunications (FFT) ainsi que son directeur des affaires publiques Olivier Riffard, par ailleurs ancien responsable de ces questions à l'ANEM afin de faire le point sur le « New deal mobile » en montagne, en particulier dans les Hautes-Alpes, et a demandé à la FFT de présenter les évolutions sur l'ensemble des massifs à la prochaine Commission permanente du CNM.

Dès le lendemain, et à l'initiative de Pascale Boyer députée de la 1^{re} circonscription des Hautes-Alpes, ces éléments ont été déclinés à l'échelle des Hautes-Alpes lors d'une réunion à la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes en présence du directeur général des services du Conseil départemental Jérôme Scholly, de Monsieur Yves Richard représentant la Préfecture des Hautes-Alpes et la députée suppléante Claire Bouchet. Le nouveau plan d'équipement des Hautes-Alpes permet de constater les progrès qui vont être réalisés dans notre département.

Les académies de Nice et d'Aix-Marseille ne fusionneront pas !

Le 10 janvier dernier, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Jean-Michel Blanquer, s'était déplacé dans les Hautes-Alpes. À cette occasion, Joël Giraud n'avait pas manqué de lui faire part de ses inquiétudes quant au projet de régionalisation des académies, qui comportait un danger de déterritorialisation de l'Éducation nationale, surtout dans une région comme la

notre où aller de Briançon à Nice demande plus de cinq heures en voiture, et la journée en train.

Il a été entendu par le ministre qui a annoncé le 31 janvier, devant la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale à Paris, que les académies de Nice et d'Aix-Marseille conserveront leurs rectorats distincts.

Joël Giraud se réjouit vivement de cette décision importante pour garantir l'accompagnement de proximité de nos établissements scolaires et universitaires, qui est le fruit de la rencontre et de l'écoute avec les acteurs de terrain.

Loi Justice : Joël Giraud obtient une clarification bien utile pour les Hautes-Alpes

Le 21 novembre 2018, la rapporteure du texte « Justice » à l'Assemblée nationale, Laëtitia Avia, a, sur demande de Joël Giraud, député des Hautes-Alpes, apporté par amendement deux précisions au principe de spécialisation interdépartementale tel que voté dans le texte. Derrière cette formule apparemment neutre se cachait en réalité un système de refonte des juridictions qui aurait permis de regrouper un type de contentieux dans le tribunal spécialisé... d'un département limitrophe. Exemple : les délits routiers des Hautes-Alpes auraient pu être jugés... à Grenoble où à Digne. La rapporteure du texte a donc complété le dispositif par deux amendements, le premier évoquera les spécificités territoriales à considérer et le second les fera identifier par les chefs de juridiction. Concrètement, cela signifie que les considérations territoriales entreront en ligne de compte et qu'elles seront évaluées localement. De quoi satisfaire Joël Giraud : « *ces modifications sont les bienvenues et nous préservent d'un coup de ciseau parisien* » a indiqué le député des Hautes-Alpes.

Joël Giraud fait revenir la montagne dans les priorités de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)

Le 6 février avait lieu en commission du développement durable l'examen des amendements sur le texte créant l'ANCT, agence d'État appelée à se substituer à tous les organismes intervenant dans l'aménagement du territoire dont le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), l'ex DATAR créée par le Général de Gaulle. Et comme dans le nouveau texte la montagne n'était pas présente, le député Joël Giraud est

La République En Marche & UDI-Agir et Indépendants décident la création d'une Commission d'enquête parlementaire sur les pratiques de la grande distribution dans le cadre des relations commerciales agricoles

Les deux groupes parlementaires LaREM et UDI-Agir ont décidé de proposer la création d'une Commission d'enquête sur les pratiques de la grande distribution et de leurs groupements dans leurs relations commerciales avec les transformateurs et producteurs. Défendant de longue date un meilleur encadrement des pratiques commerciales de la grande distribution qui détourne l'esprit de loi pour augmenter ses marges au détriment des agriculteurs, le député et rapporteur général du budget Joël Giraud se félicite de cette initiative qui doit permettre de mesurer les effets des avancées de la loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous issue des États généraux de l'alimentation (EGALIM). Pour le député des Hautes-Alpes attaché à ce secteur, « c'est le rôle du Parlement de mener un tel travail d'investigation pour assurer aux agriculteurs une juste rémunération de leur travail leur permettant de vivre décemment et de peser ainsi sur le rééquilibrage des relations commerciales ».

intervenu plusieurs fois dans cette commission qui n'est pas la sienne et a fait adopter plusieurs amendements dont deux contre l'avis du gouvernement.

Le premier fait référence à l'article 174 du traité européen de Lisbonne et vise à préciser que l'agence accorde une attention particulière aux zones rurales, aux zones où s'opère une transition industrielle et aux régions qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents telles que les régions à très faible densité de population et les régions insulaires, transfrontalières et de montagne.

Le deuxième impose à l'agence de faciliter l'accès des porteurs de projets aux différentes formes d'ingénierie juridique, financière et technique, publiques ou privées et de les assister dans leur demande de subvention au titre des fonds européens.

Le gouvernement a en revanche donné son aval à deux amendements importants du rapporteur général du budget qui était là en sa qualité de président du Conseil national de la montagne : le premier élargit le champ d'action de l'agence aux territoires caractérisés par des difficultés en matière sociale et non plus seulement en matière démographique, économique et d'accès aux services publics pour que les territoires qui connaissent un taux de pauvreté et de chômage élevés constituent une cible prioritaire des actions de l'agence.

Le deuxième, qui est le plus important, dispose que l'agence veille à la bonne prise en compte des spécificités des territoires de montagne et contribue à leur développement, à leur valorisation et à leur protection et dispose à cet effet des commissariats de massifs et des équipes qui leur sont rattachées.

La politique spécifique de la montagne et les commissariats de massifs sont donc sanctuarisés dans la loi.

Montagne et tourisme : le Conseil national de la montagne et le ministère du Tourisme lancent une ambition commune pour la montagne

Le député et président de la Commission permanente du Conseil national de la montagne (CNM) Joël Giraud a coprésidé le 12 février le premier Comité stratégique du tourisme en montagne avec le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères chargé du Tourisme, Jean-Baptiste Lemoine.

Le secrétaire d'État au Tourisme a en effet souhaité rassembler les forces du groupe de travail du Conseil national de la Montagne créé lors de la Commission permanente de Vallouise le 10 janvier avec les grands acteurs publics et privés du secteur afin d'esquisser les grandes orientations d'une politique touristique ambitieuse pour la montagne, confrontée tant à une hyper-concurrence, en particulier internationale, qu'aux évolutions des modes de consommations et choix de destination et autres aléas climatiques.



Les pistes ressortant de la feuille de route du CNM sur des thèmes essentiels tels que la modernisation de l'hébergement et la commercialisation de l'immobilier de loisir, la diversification de l'offre et la dessaisonnalisation de la montagne en été avec notamment une politique familiale tournée vers la jeunesse et une attention particulière à la moyenne montagne face aux évolutions climatiques, ou la promotion et l'ouverture à de nouveaux marchés ont été évoquées ainsi que les questions d'accessibilité.

C'est la première fois depuis l'existence du CNM qu'une telle synergie est créée au bénéfice du « tourisme 4 saisons ».

Les pickups de tourisme réintègrent le droit commun mais ceux à usage utilitaire restent exonérés de malus écologique

Le projet de loi de finances votée pour 2019 a mis fin à une anomalie. Elle avait été soulevée, en septembre, par un député qui s'était étonné que les véhicules de type pickup à cabines longues parfois équipés et utilisés comme des véhicules de tourisme, puissent être exonérés de malus écologique alors que des véhicules de même gamme, mais à carrosseries « ordinaires », pouvaient se voir facturer entre 5.000 € et 10.500 € de malus en fonction de leur motorisation. Cette anomalie était d'ailleurs mise en avant dans la promotion de ces véhicules de type pickup par les constructeurs.

L'Assemblée nationale avait donc adopté un dispositif simple pour soumettre les pickups au droit commun.

Dès après cette adoption, les professionnels ont attiré l'attention de Joël Giraud rapporteur général du budget sur deux difficultés. D'abord nombre de ces véhicules à cabines longues continuent d'avoir une utilisation exclusivement professionnelle, leur aménagement intérieur étant sommaire. Ensuite certains professionnels travaillant en milieu périlleux, par exemple les domaines skiables, utilisent ces véhicules sur la recommandation expresse d'organismes d'État qui les considèrent comme étant en mesure de mieux assurer la sécurité des travailleurs transportés.

Il apparaissait alors inéquitable, pour le paiement du malus écologique et de la taxe sur des véhicules de société, de ne pas distinguer entre l'utilisation professionnelle et l'utilisation ordinaire de ce véhicule.

C'est ainsi que députés de montagne, rapporteur général et gouvernement se sont mis d'accord en séance. Le texte voté soumet donc les pickups utilisés comme des véhicules de tourisme au malus et aux taxes habituelles. Les véhicules sommairement équipés ou « affectés exclusivement à l'exploitation des remontées mécaniques et des domaines skiables » continuent de bénéficier du régime en cours précédemment. Pour les distinguer les parlementaires ont utilisé les mentions portées sur la carte grise : carrosserie de type pickup et cinq places, car c'est ce dernier critère qui caractérise le mieux l'utilisation non-professionnelle de ces véhicules.

Pour se donner le temps d'évaluer certaines difficultés, ce dispositif n'entrera en vigueur qu'au 1^{er} juillet 2019.

Joël Giraud introduit un dispositif protecteur pour les petites CCI comme celle des Hautes-Alpes, publié au Journal officiel le 6 mai

Lors de la nouvelle lecture du projet de loi de finances 2019 en séance publique, les députés ont adopté un amendement gouvernemental de dernière minute ajoutant un nouveau critère de répartition du produit de la TACVAE par CCI France entre les CCI de région, sur le fondement des « études économiques de pondération réalisées lors du dernier renouvellement général ». Toutefois, tel que rédigé, ce dispositif mal calibré modifiait les conditions de répartition de la TACVAE et privait CCI France de toute marge de manœuvre dans ses choix.

De plus, l'amendement n'était pas coordonné avec le dispositif relatif aux seuils minimaux d'activité consulaire (SMAC) introduit par Joël Giraud en première lecture. Ainsi, la prise en compte de la situation des CCI rurales et d'outre-mer ne relevait plus de la compétence attribuée à CCI France, qui était ainsi privée de la possibilité de mettre en œuvre une solidarité au profit des CCI les plus fragiles, tant sur le territoire métropolitain qu'en outre-mer. Alertant le cabinet du ministre de l'Économie et des Finances à plusieurs reprises, celui-ci s'est engagé auprès de Joël Giraud à revenir aux règles initiales définies pour 2019 et préserver le SMAC introduit par le rapporteur général de la commission des Finances, qui permet une solidarité au profit des CCI rurales.

L'article 83 de la loi de Finances pour 2019 a donc été modifié dans le cadre de la nouvelle lecture de la loi PACTE, comme s'y était engagé le Gouvernement. Le ministre a également publié le 6 mai un arrêté relatif au SMAC au Journal Officiel, qui met en musique le nouveau dispositif introduit par Joël Giraud.



Le Conseil national de la montagne réuni pour la première fois en Montagne Bourbonnaise

À l'invitation de la députée de l'Allier Bénédicte Peyrol, le Conseil national de la montagne (CNM) a réuni sa commission permanente le 17 mai en Montagne Bourbonnaise. Le député des Hautes-Alpes Joël Giraud, qui préside cette instance, n'a pas été difficile à convaincre car il est, par sa mère, originaire de l'Allier et vient régulièrement en vacances dans l'ancienne maison familiale du quartier des Magnots à Moulins.

Les deux députés travaillent par ailleurs côte à côte à la commission des finances dont Bénédicte Peyrol est la « whip » (responsable) pour le parti présidentiel et Joël Giraud le rapporteur général, poste qu'un de ses prédécesseurs n'hésitait pas à qualifier de ministre bis du Budget.

C'est donc à la Loge des Gardes, la station familiale été/hiver située sur la commune de Laprugne que se sont tenus les travaux avec un ordre du jour chargé qui débuta par la présentation des pôles nature du Massif Central, expérience reconnue de diversification et dessaisonnalisation, avant d'entamer les débats sur la gouvernance des stations, le décret relatif aux obligations d'équipements spéciaux en hiver, la réforme de Météo France, les conventions « logement » pour les saisonniers et l'avis du CNM sur le décret relatif à l'hébergement des mineurs en refuge.

Les équipements spéciaux seront bien obligatoires de manière permanente de novembre à fin mars en montagne l'hiver prochain

La Commission permanente (CP) du Conseil national de la montagne (CNM) présidée par Joël Giraud réunie le 17 mai en montagne Bourbonnaise avait mis à l'ordre du jour de sa réunion l'état d'avancement du projet de décret relatif à l'obligation d'équipements hiver des véhicules routiers, dont la

publication avait été retardée par peur de réactions liées au mouvement des gilets jaunes. Un avis favorable avait déjà été donné par le CNM le 12 octobre 2018, avec toutefois une réserve sur la nécessaire obligation de pneus neige ou chaînes pour les autocars et poids lourds. Joël Giraud se réjouit vivement, aux côtés du Sénateur Jean-Pierre Vial à l'origine de ces amendements et qui avait fait également le déplacement, que le processus de publication du décret arrive enfin à son terme pour une entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2019 et une application dès l'hiver 2019/2020. Les équipements prévus ont fait l'objet d'un réajustement pour les autocars et poids lourds sans remorque qui auront une obligation d'équipements avec la possibilité de porter des pneus hiver, la seule détention de chaînes restant obligatoire pour les poids-lourds avec remorque ou semi-remorque. Il reste maintenant aux préfets de concerter les maires et gestionnaires (Conseils départementaux, Directions interdépartementales des routes) routiers dans chaque département afin de définir les communes à inclure dans le périmètre concerné par ces obligations, et les routes ou sections de routes à exclure du dispositif, ainsi que les modalités de signalisation routière.

Les mineurs vont pouvoir être hébergés en refuge non gardé

C'est la fin d'un long combat pour l'accès des jeunes à la montagne. La Commission permanente a ainsi rendu un avis favorable au projet de décret assouplissant les règles relatives à l'hébergement des mineurs en refuge, assorti d'une demande de complément rappelant la nécessaire et permanente accessibilité du refuge, au titre de sa fonction d'intérêt général d'abri. Ce décret précise les conditions d'application de l'article 83 de l'acte II de la montagne qui ouvrait la possibilité d'héberger des mineurs dans des refuges non gardés. Les mineurs pourront désormais être hébergés en refuge non gardé à condition d'être accompagnés, l'arrêté précisant les obligations incombant aux encadrants. Pour le député haut-alpin, « c'est

une véritable avancée pour le développement des classes montagne, les jeunes étant les prescripteurs et praticiens de la montagne de demain, pourvoyeurs d'emplois au pays. Cela prouve également que la loi montagne ne reste pas lettre morte et que nous sommes capables, au travers d'une large concertation entre les services de l'État et les acteurs territoriaux, d'adapter les normes de sécurité existantes aux spécificités des zones de montagne. »

Barrages hydroélectriques : il faut passer du fantasme à une vigilance efficace sur le plan énergétique et territorial

À l'occasion de la manifestation organisée le 8 mai sur le barrage de Serre-Ponçon en contestation de l'ouverture à concurrence des concessions hydrauliques demandée à la France par la Commission européenne, le député Joël Giraud a rappelé qu'il sera particulièrement vigilant quant à la réponse qu'entend apporter la France à la Commission européenne. Si des dérives parfois intolérables ont pu être constatées dans les concessions autoroutières ou sur l'eau, il reste toujours possible, en concertation avec la commission européenne, de renforcer et rester maître des modalités contractuelles de mise en œuvre des nouvelles concessions. Car de privatisation à proprement parler, il n'en est pas question : les barrages restent bien propriété de l'État qui garde la main sur ses contrats et le choix de ses concessionnaires, dont il faut sécuriser les critères de sélection objectifs, lesquels ne doivent pas, a priori, disqualifier les candidatures de l'opérateur historique à ses renouvellements.

Au-delà il faut œuvrer à la cohérence des concessions constitutives de chaînes d'aménagements stratégiques, comme celle de la Durance, car l'arrivée à terme d'une concession sur toute une chaîne n'a pas de pertinence si l'ensemble de la chaîne n'est pas concernée. Ce que le Premier ministre confirma dans son discours de politique générale le 12 juin en prônant une ouverture régulée à la concurrence des concessions et en se refusant à morceler aveuglément le patrimoine des français. Il faut de manière essentielle garantir à l'État et aux collectivités territoriales concernées de bénéficier de la rente hydroélectrique générée par les concessions dont les aménagements principaux sont amortis de longue date et veiller à accorder parallèlement aux collectivités territoriales une part plus importante de la redevance proportionnelle. Enfin les obligations relatives aux différents usages de l'eau autre qu'énergétiques, comme le tourisme, un élément capital pour Serre-Ponçon, doivent être strictement déclinées par l'autorité concédante lors de la mise en concurrence et chiffrées par chaque candidat selon des critères objectifs.

TRANSPORTS

Accès aux Hautes-Alpes : parler d'une seule voix, pour se faire entendre.

Les représentants politiques et économiques des Hautes-Alpes ont interpellé par courrier la ministre chargée des Transports, Madame Élisabeth Borne, pour exprimer formellement leur engagement commun en vue de trouver de véritables solutions en faveur du désenclavement des Hautes-Alpes.

Les signataires ont été reçus au ministère des Transports à Paris, le lundi 25 février 2019 afin de sensibiliser leurs interlocuteurs à l'urgence de la situation et d'envisager les pistes d'amélioration, notamment l'opportunité pour les Hautes-Alpes d'ouvrir une renégociation des termes de la concession entre l'État et son concessionnaire de l'A51, en vue de la réalisation d'aménagements routiers et autoroutiers en direction de Gap et de l'Avance ou encore le transport ferroviaire.

Dans le même temps, cette délégation Haut-alpine a lancé la pétition : « Désenclaver les Hautes-Alpes, une bonne fois pour toute » et proposé à toutes les collectivités, chambres consulaires, fédérations et syndicats professionnels des Hautes-Alpes de signer une motion commune.

Étaient notamment présents Joël Giraud, député des Hautes-Alpes, Pascale Boyer, députée des Hautes-Alpes, Patricia Mohret-Richaud, sénatrice des Hautes-Alpes, Jean-Marie Bernard, président du Département des Hautes-Alpes, Roger Didier, maire de Gap, président de l'agglomération, vice-président de la Région SUD, Patrick Ricou, président de l'Agence de développement des Hautes-Alpes, Éric Gorde, président de la Chambre de commerce et d'industrie des Hautes-Alpes, Michel Garcin, vice-président de l'Union des entreprises des Hautes-Alpes en charge de l'Intérim.



Fermeture des halls de gare : le député Joël Giraud saisit la ministre des Transports et le président de la SNCF

Le député Joël Giraud, usager régulier du train entre l'Argentière et Paris, notamment du train de nuit, ayant constaté que depuis la mise en place du service unique 2019 le 9 décembre dernier, de nombreux guichets et halls de gare demeurent fermés y compris aux heures de passage des trains, imposant ainsi aux voyageurs de patienter à l'extérieur, exposés à des températures hivernales glaciales, a alerté le 7 janvier avec une extrême urgence Élisabeth Borne ministre chargée des Transports et Guillaume Pépy président de la SNCF sur ces graves dysfonctionnements.

Rapport annuel de la Cour des Comptes : Joël Giraud tire à vue sur les conclusions relatives aux trains Intercités

Joël Giraud, rapporteur général du budget, est intervenu au nom de la commission des Finances le 6 février en séance publique lors du débat relatif au Rapport Annuel de la Cour des Comptes. Il a indiqué que le Gouvernement et la majorité allaient assumer les 11 Mds€ de mesures d'urgence prises en réponse au mouvement des « gilets jaunes », qui ont modifié la trajectoire des finances publiques. Ainsi, la majorité va instaurer une taxe sur les grands acteurs du monde internet pour 500 M€, reporter la baisse de l'impôt sur les sociétés pour les grandes entreprises pour 1,7 Mds€ et réaliser une mesure d'économie sur les dépenses pour 1,5 Mds€. Sur ce point, Joël Giraud a annoncé qu'il sera attentif à ce que les annulations ne concernent que les crédits de l'État mis en réserve.

Le rapporteur général a en outre proposé que l'actualisation de la trajectoire des finances publiques se réalise via le programme de stabilité dès avril, avec un débat en séance publique suivi d'un vote.

Concernant la partie du rapport de la Cour sur les trains Intercités, et notamment les doutes émis par la Cour sur la pérennité des trains de nuit Paris-Briançon et Paris-Latourde-Carol, Joël Giraud a clairement exprimé son désaccord

avec les conclusions dudit rapport, conclusions que la SNCF a immédiatement reprises, pour s'en réjouir, elle qui rêve d'un monde où seuls circulent des TGV et encore, sur parcours courts. Il a rappelé qu'aucune comparaison internationale ni européenne n'a été réalisée à ce titre et donné l'exemple de l'entreprise autrichienne ÖBB qui a entrepris une démarche volontariste en faveur des trains de nuit dénommée « Nightjet », essaimant partout en Europe et se développant avec d'excellents résultats notamment en Allemagne et en Italie. Joël Giraud a déclaré qu'une analyse de cette expérience aurait permis d'enrichir l'analyse de la Cour, voire de l'infléchir.

Pourquoi ce qui est une réalité en Europe avec un opérateur capable de gagner de l'argent serait une erreur en France ? À moins que la transition écologique ne concerne pas les transports... en France.

En outre, le rapporteur général a ajouté qu'un ajustement du compte d'affectation spéciale Services nationaux de transports conventionnés de voyageurs a été adopté lors de la dernière loi de finances qui prévoit que la contribution de l'État à l'exploitation des services nationaux de transport de voyageurs conventionnés devra désormais tenir compte de l'exécution effective de ces services. En clair, il s'agit de s'assurer que les compensations de l'État pour l'exploitation des TET soient versées à la SNCF lorsque les trains ont circulé. Cela semble de bon sens, mais il lui est apparu utile d'apporter cette précision en séance publique.

250 personnes manifestent à Monestier-de-Clermont pour le maintien de la ligne Grenoble Veynes

Dimanche 3 mars 250 manifestants parmi lesquels des élus de l'Isère et des Hautes-Alpes, dont le député Joël Giraud, la conseillère départementale et maire adjointe de Veynes, Bernadette Saudemont, des élus de La Faurie et Trescléoux, ont rappelé leur attachement à la ligne Grenoble Gap. Joël Giraud a rappelé son implication comme rapporteur général du budget pour compenser à minima les 500 millions d'euros qui provenaient des recettes des radars et qui manquent aujourd'hui au budget de l'Agence de Financement des Infrastructures. Le député des Hautes-Alpes a par ailleurs rencontré le mardi suivant le Préfet Philizot, chargé par le Gouvernement d'une mission sur ces petites lignes ferroviaires.

Accès à l'axe Sisteron Grenoble depuis Gap et Veynes : plus de 800 000 € crédits pour le Pont du Grand Buëch débloqués

À la suite de l'intervention du rapporteur général du budget, le député Joël Giraud, Monsieur le ministre d'État, ministre de la Transition Écologique et Solidaire et Madame la ministre des Transports, avaient confirmé le 18 décembre dernier le financement du projet de reconstruction du pont sur le Grand Buëch sur la RD 994A à Aspres-sur-Buëch dans le cadre du Contrat de Plan État-Région 2015-2020 et des travaux de modernisation de la RD 1075. Cette annonce est désormais concrétisée par la signature, par le Préfet de Région, Pierre Dartout, de l'avenant à la convention tripartite qui a permis de débloquer 883 020 € à cette fin.

Près de 8 millions d'euros débloqués par l'État pour la rocade de Gap, la modernisation de la route départementale Sisteron-Grenoble et la ligne SNCF Valence-Hautes-Alpes

Le mercredi 10 avril, la ministre Élisabeth Borne a confirmé l'engagement des financements de l'État à hauteur de 5 millions d'euros pour la ligne des Alpes entre Valence et Veynes, 1,7 millions pour la rocade de Gap et plus d'un million d'euros pour la départementale 1075 Sisteron-Grenoble : trois chantiers importants pour l'accessibilité des Hautes-Alpes. Et ceci, malgré les pertes de recettes de l'Agence des Infrastructures en raison de la casse des radars dont le produit finance ces opérations. Ce ne sont pas moins de 500 millions d'euros qui ont en effet été perdus du fait d'actes de malveillance (sans compter les pertes humaines qui sont beaucoup plus graves). Le combat que mènent désormais tous les parlementaires des Hautes-Alpes est bien d'obtenir les crédits nécessaires au maintien de la ligne SNCF Grenoble-Veynes, un sujet dont s'est emparé aussi le groupe de travail mobilités du Conseil national de la montagne.

Desserte ferroviaire : les députés haut-alpins et le rapporteur de la loi pour un nouveau pacte ferroviaire mobilisés pour la ligne Grenoble-Gap !

À l'invitation de M^{me} Pascale Boyer et M. Joël Giraud, M. Jean-Baptiste Djebbari, député de Haute-Vienne, rapporteur du projet de loi pour un nouveau pacte ferroviaire du 27 juin 2018, co-rapporteur de la Mission d'application de cette même loi et membre titulaire de l'Agence de financement des infrastructures de transport, s'est déplacé lundi 27 mai sur la ligne ferroviaire Grenoble-Gap. À cette occasion, les trois parlementaires ont effectué l'intégralité du

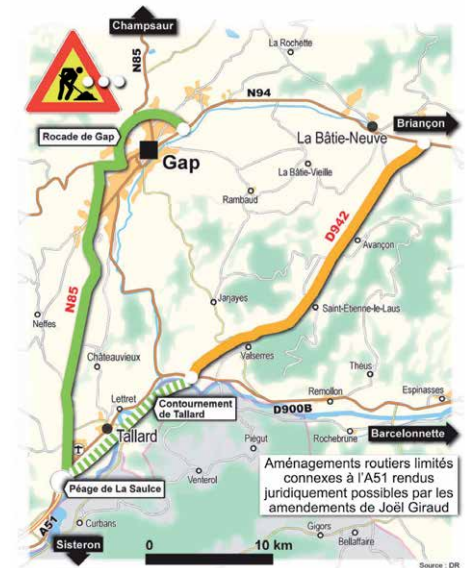
trajet pour rappeler l'importance de la ligne pour le territoire et l'urgence des travaux de rénovation à réaliser pour son maintien. Le rapporteur de la loi pour un nouveau pacte ferroviaire a notamment exprimé son optimisme quant au maintien de cette ligne qui a « un bel avenir et du potentiel », attendant le rapport Philizot, qui doit être publié au début de l'été et chiffrer précisément les besoins de travaux de régénération de la ligne.

Loi d'orientation des mobilités : de nombreux amendements très favorables aux territoires alpins adoptés à l'initiative de Joël Giraud en commission des finances ont été définitivement votés en séance

Le rapporteur général du budget, Joël Giraud, avait fait adopter en commission des finances, saisie pour avis sur la loi d'orientation des mobilités, plusieurs amendements favorables aux territoires alpins. Si certains sont de portée générale et lèvent des restrictions faites aux partenariats public privé ou simplifient l'encadrement des marchés de fournitures ou de services des contrats de concession, d'autres ont une application très directe sur les territoires difficiles d'accès. Concernant les trains de jour et de nuit, l'État se voit contraint d'étudier le développement de nouvelles lignes de trains d'équilibre des territoires en veillant à la régénération et à la modernisation du réseau sur lequel ils circulent et doit pour le 30 juin 2020 présenter au Parlement les conditions d'amélioration de l'offre de trains de nuit dont intraeuropéenne. L'objectif de Joël Giraud est de s'inspirer des exemples autrichien, allemand, italien, etc., où une offre intraeuropéenne de qualité est désormais proposée et gérée par l'opérateur public ÖBB (chemins de fer autrichiens). Un amendement adopté en séance réaffirme la priorité donnée à la desserte des territoires éloignés.



En matière autoroutière, Joël Giraud a fait adopter des amendements permettant de répondre aux conclusions de la réunion des acteurs publics et privés haut alpins tenue le 25 février dernier à Paris sous la présidence de la Préfète des Hautes-Alpes. Il s'agit de pouvoir prolonger une concession autoroutière par des axes à gabarit routier sécurisant et fluidifiant l'accès aux autoroutes, bref « d'adosser » avec les moyens financiers de la concession autoroutière des routes d'accès entre des fins d'autoroute et des rocades ou des axes structurants.



Ces amendements, confirmés en commission d'aménagement durable du territoire, ont été définitivement adoptés lors de l'examen de la LOM qui s'est achevé samedi 15 juin à 2h30 du matin. Les dispositions modifiant le droit des concessions autoroutières voté en commission ont fait l'objet d'une tentative de suppression en séance par les députés France Insoumise avec l'appui de quelques députés Les Républicains mais la ministre Élisabeth Borne est restée ferme sur les engagements du gouvernement vis-à-vis de Joël Giraud. Concernant les autoroutes, la norme obligatoire d'une autoroute 2x2 voies séparées avec bandes d'arrêts d'urgence reste bien modifiée. Dès lors que les conditions économiques, environnementales ou géomorphologiques le justifieront, une autoroute pourra avoir un gabarit routier. Tel est déjà le cas dans les zones de montagne de tous les pays d'Europe, notamment la Suisse, l'Autriche et l'Italie mais demeurait impossible en France sauf à légiférer autoroute par autoroute, comme cela a été le cas de l'A43 entre Saint-Michel-de-Maurienne et le Tunnel du Fréjus. Mais au-delà c'est le droit des concessions qui est modifié. En effet, le droit actuel prévoit que les autoroutes peuvent être prolongées si on démontre la nécessité et l'utilité de ce prolongement. Désormais l'objectif de desserte des territoires devient un des critères d'appréciation des adossements par ailleurs très encadrés par le droit européen. Avec l'adoption de cet ensemble juridique nouveau, les autoroutes peuvent donc être prolongées par des axes à gabarit routier financés par la concession ayant pour objet une desserte des territoires. La voie juridique est donc ouverte pour que, par exemple, des raccordements de l'A51 soient réalisés sur financement du concessionnaire avec un gabarit routier vers la rocade de Gap, le carrefour des axes pour Briançon et Barcelonnette (contournement de Tallard) voire même la RN94 Gap-Briançon. De nombreuses zones de montagne connaissent par ailleurs des situations comparables.

HAUTES-ALPES

Cinéma : les collégiens des Giraudes accomplissent leur devoir de mémoire – Joël Giraud tient à les remercier

À l'occasion du centenaire de la fin de la première guerre mondiale, les élèves du collège des Giraudes à L'Argentière-La Bessée ont réalisé un film à caractère mémoriel.

Une cérémonie a été organisée pour les récompenser lors de laquelle a été diffusé leur film, en présence du sous-préfet, du député, des élus locaux et départementaux, des inspecteurs d'académie, du principal du collège et des anciens combattants du souvenir français le jeudi 29 novembre 2018 au cinéma L'Eau Vive. À cette occasion, le député des Hautes-Alpes a remis aux 21 élèves concernés, un souvenir philatélique, une planche collector de quatre timbres à validité permanente à l'effigie de Georges Clemenceau.

Baptême de la piscine municipale de la Salle les Alpes au nom d'Alain Fardella

La piscine municipale de la Salle les Alpes a été baptisée samedi 8 décembre 2018 au nom d'Alain Fardella en présence du maire Gilles Perli, du député Joël Giraud, de la sénatrice Patricia Morhet-Richaud, de la conseillère régionale Anne-Marie Forgeoux, d'élus de la vallée et de la famille et des proches de l'ancien maire Alain Fardella. Joël Giraud a tenu s'associer à cet hommage tout particulier en reconnaissance de l'engagement de l'ancien édile en faveur du développement économique et social de l'ensemble du Briançonnais dont il présidait la Communauté de Communes, mais aussi en souvenir de l'ami et du compagnon politique en remettant à la famille et au maire une photo de l'inauguration de la piscine par le Secrétaire d'État aux Sports en février 2015.

Inauguration de la Maison de santé de Vallouise-Pelvoux

Six ans après l'ouverture du Pôle de la Durance de la maison de santé à L'Argentière-La Bessée, a été inauguré le Pôle complémentaire de la Gyronde de la maison de santé à Vallouise-Pelvoux le 7 décembre 2018, en présence de la Préfète Cécile Bigot-Dekeyzer, du député Joël Giraud et du président du Conseil départemental Jean-Marie Bernard. D'un montant total de 1 456 300 € comprenant l'acquisition des

terrains et la construction, la maison de santé a été financée à hauteur de 310 000 € par la Région SUD PACA, 120 674 € par la DETR, 148 234 € par le FNADT et 767 393 € par la Communauté de communes du Pays des Écrins. La structure comprend notamment 2 cabinets de médecins, 1 cabinet de radiologie, 1 cabinet dentaire, 2 cabinets de kinésithérapeutes, 1 pharmacie, 1 studio pour remplaçants ou stagiaire.

Inauguration de la médiathèque de Chorges en présence du député Joël Giraud

Joël Giraud a participé le 29 mars à l'inauguration de la médiathèque de Chorges, en présence de la Préfète Cécile Bigot-Dekeyzer, de la Sénatrice Patricia Morhet-Richaud, de la 2^e vice-présidente du Conseil régional Chantal Eymeoud, du président du Conseil départemental Jean-Marie Bernard, du maire Christian Durand et des conseillers départementaux du canton. Le député se réjouit de la réalisation de ce très bel équipement à vocation intercommunale soutenu par l'État, la région, le département et la communauté de communes, pour un accès à la culture et au numérique pour tous.

Inauguration du stade de ski de fond « Richard Jouve » en présence du député

Le député Joël Giraud a assisté le 7 avril à l'inauguration du stade de ski de fond de Montgenèvre au nom de Richard Jouve, médaillé de bronze au sprint par équipe aux jeux olympiques 2018 de Pyeongchang, aux côtés de la préfète des Hautes-Alpes Cécile Bigot-Dekeyzer, du Sous-Préfet Jean-Bernard Iché, du maire de la station Guy Hermitte, de nombreux élus français et italiens et de Pierre Vaultier, double champion olympique. L'occasion pour le député de féliciter chaleureusement le fondeur du ski

club Montgenèvre Val Clarée pour ses excellents résultats, avant de remettre les prix de la 32^e « 1000 pattes ».

Un nouveau local pour le Secours populaire à L'Argentière-La Bessée

Le député Joël Giraud a assisté le 5 avril à l'inauguration du local du Secours populaire mis à disposition par la mairie de L'Argentière-La Bessée, aux côtés du maire Patrick Vigne et des représentants et bénévoles du Secours populaire des Hautes-Alpes. Ce nouveau local entièrement destiné à l'association humanitaire devrait permettre une meilleure organisation, notamment du stockage de denrées, et de garantir plus de confidentialité aux personnes en situation de précarité, en constante augmentation. Le député se réjouit de cette reconversion sociale d'un ancien bâtiment des usines Péchiney, soulignant le dévouement des bénévoles et l'importance de la solidarité au niveau local avec la coopération des acteurs privés et publics.

Le Centre régional de formation de canoë-kayak (CRFCK) désigné centre de formation d'excellence par la Fédération mondiale de rafting (WRF)

Le député Joël Giraud était présent le vendredi 15 février à L'Argentière-La Bessée pour la cérémonie de remise du titre de centre de formation d'excellence au Centre régional de formation de canoë-kayak (CRFCK) par la Fédération mondiale de rafting (WRF) aux côtés de représentants de la WRF et de la Fédération française de canoë-kayak, du président du Comité départemental de la FFCK, Didier Lafay, du président de la Communauté de communes du Pays des Écrins Cyrille Drujon D'Astros, du maire de L'Argentière-La Bessée Patrick Vigne et du conseiller départemental Jean Conreaux. Pour le député à l'origine de sa création il y a plus de 20 ans lors du programme de reconversion de l'ancienne cité minière et ouvrière en spot international de sports de montagne et d'eau vive, « c'est une véritable consécration pour le CRFCK qui voit son excellence reconnue à l'échelle internationale, contribuant tant au développement des sports d'eau vive qu'au rayonnement du territoire. »



Parlement des enfants : Joël Giraud rencontre des CM2 à Réallon et Aiguilles et leur fait visiter l'Assemblée nationale

Joël Giraud s'est rendu le 18 mars dans les classes de CM2 des écoles des communes d'Aiguilles et de Réallon où le maire et l'inspecteur de l'Éducation nationale étaient présents, dans le cadre du Parlement des Enfants. Cette opération, organisée par l'Assemblée nationale avec le ministère de l'Éducation nationale, a pour objectif d'offrir aux écoliers une leçon d'éducation civique en leur proposant de découvrir la fonction de législateur. Ils sont invités à rédiger, sous la conduite de leurs enseignants, une proposition de loi au terme d'une discussion les éveillant au débat démocratique. Depuis sa création, cinq propositions de loi du Parlement des enfants sont devenues des lois de la République ! Les CM2 d'Aiguilles ont proposé un texte de loi « visant à prendre de judicieuses habitudes pour utiliser le numérique ». Il s'agit notamment de mener des campagnes d'information pour une utilisation plus responsable du numérique, mais aussi de développer les méthodes de récupération du matériel informatique. À Réallon, les élèves ont choisi de rédiger une proposition de loi « visant à lutter contre l'utilisation des écrans pour les enfants de moins de 3 ans et à les protéger, par la suite, d'une exposition excessive ». Ils y proposent notamment des campagnes de prévention pour les parents, l'instauration d'une mention « déconseillé aux enfants de moins de 3 ans » sur les outils numériques ou encore des cours de sensibilisation dans le cadre de l'éducation civique à l'école. Pour les récompenser, le député des Hautes-Alpes les a à son tour invités à venir visiter l'Assemblée nationale.



Suspension de la fermeture d'une classe à l'école de Saint Firmin en Valgaudemar et au collège des Giraudes de L'Argentière-La Bessée

Le député Joël Giraud se félicite de la décision de l'Inspecteur d'Académie de suspendre la décision de fermeture d'une classe à l'école de St Firmin en Valgaudemar. En effet, il avait souhaité

intervenir sur ce dossier au niveau gouvernemental. La solidarité du territoire du Valgaudemar, population et élus, a pour lui joué en faveur de ce dénouement heureux et il tient à remercier sa suppléante Claire Bouchet d'avoir accompagné élus, enseignants et parents d'élèves dans ce combat légitime.

Alerté au mois de février du projet de suppression d'une classe de 3^e au collège des Giraudes à L'Argentière-La Bessée, Joël Giraud avait organisé dès le 11 février une réunion avec le maire Patrick Vigne, la communauté éducative et les parents d'élèves concernés. Les premiers échanges avec l'Éducation nationale ayant été peu fructueux, le député et ancien maire de la commune est ré-intervenu le 13 mai auprès du Recteur afin de faire valoir les nombreux arguments en faveur du maintien de cette classe et notamment le fait que, eu égard aux effectifs des classes de 6^e et de 5^e, la troisième classe de 3^e aurait dû rouvrir dès l'année suivante. Le Recteur de l'Académie d'Aix Marseille s'est rangé à ces arguments et a confirmé au député par courrier le 28 mai le maintien de la classe de 3^e au collège des Giraudes.

Fermeture du centre météo de Briançon : Joël Giraud saisit le Gouvernement

Vendredi 1^{er} mars, Joël Giraud a alerté François de Rugy, ministre de la Transition Écologique et Solidaire, sur le projet de fermeture des centres météo de montagne dont celui de Briançon, engagé par Météo-France. Le député des Hautes-Alpes insiste notamment sur la nécessité de préserver l'expertise et la proximité des centres de montagne qui garantissent la précision des prévisions en matière de météo et d'avalanches. Il regrette que le rapport de la mission du Conseil général de l'environnement et du développement durable relative à l'organisation de Météo France ne s'attarde pas davantage sur les Alpes du Sud et souligne que la centralisation voulue des activités de prévision météo et des risques d'avalanches à Grenoble est

incompatible avec un maillage territorial efficace et risque d'engendrer une perte en qualité des prévisions due à un éloignement du terrain et, par conséquent, des problèmes de sécurité pour les usagers de la montagne. Par ailleurs, les nouveaux systèmes de modélisation qui justifient la centralisation ont déjà montré leurs limites sur la zone de Briançon, en témoigne l'épisode neigeux du 1^{er} février lors duquel les prévisions automatisées

indiquaient une limite pluie/neige entre 1500 et 1800 mètres alors qu'elle s'était établie autour de 800 mètres. Le député des Hautes-Alpes a ainsi convié Jean-Marc Lacave, PDG de Météo-France, à la commission permanente du Conseil national de la montagne du 17 mai pour évoquer ces questions et sera très attentif au devenir du centre de Briançon.

60^e anniversaire du Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne

Joël Giraud a assisté le 26 avril au 60^e anniversaire du Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne (PGHM) à Briançon et Monétier-Les-Bains. Une cérémonie militaire sous la direction du commandant Gonzague Dupré a ainsi rendu hommage aux femmes et aux hommes du peloton qui n'hésitent pas à intervenir dans des conditions parfois très difficiles pour prendre en charge des victimes chaque année un peu plus nombreuses du fait de la diversification des activités de montagne. En 2018, le PGHM de Briançon a réalisé 341 interventions, chiffre qui augmente de 7 à 10 % annuellement.



Lycée d'altitude de Briançon : le recteur annonce la création d'une classe d'excellence sportive dès la rentrée 2019 !

Dans un courrier adressé à Michel Vion, président de la Fédération française de ski, et Jean-Paul Carlhian, président du comité régional Alpes-Provence, Bernard Beignier, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, a annoncé la création d'une classe d'excellence sportive dès la rentrée 2019 au lycée d'altitude de Briançon.

Joël Giraud, qui avait remis un courrier en mains propres au ministre de l'Éducation nationale demandant l'ouverture d'un cursus complet d'accès au haut niveau en intégrant les classes de 1^{er} et de terminale, se réjouit de cette décision attendue depuis la mise en place en 2014 de classes sport-études en 3^e au collège Vauban et en 2nde au lycée d'altitude. Les élèves pourront donc suivre un cursus scolaire classique de la 3^e à la terminale tout en profitant de conditions optimales pour atteindre le haut niveau sportif en ski alpin, ski de fond et en escalade.

VISITES MINISTÉRIELLES

Les ministres Jean-Michel Blanquer et Sébastien Lecornu en visite dans les Hautes-Alpes à l'invitation du député Joël Giraud

Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et Sébastien Lecornu, ministre auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé des Collectivités territoriales ont visité les Hautes-Alpes le 10 janvier 2019 à l'invitation du député et président de la Commission permanente du Conseil national de la montagne, Joël Giraud. Tandis que Jean-Michel Blanquer visitait le matin le lycée professionnel d'Embrun pour une table ronde sur la réforme de la voie professionnelle avant de se rendre à l'école de Saint-Martin-de-Queyrières où le député était représenté par sa suppléante Claire Bouchet, Sébastien Lecornu a inauguré le centre multi-activités de Crots, qui regroupe de nombreux services publics : crèche, salle polyvalente, service postier et médiathèque, en présence des trois parlementaires haut-alpins, du président du Conseil départemental et de nombreux maires et élus locaux. Le rapporteur général du budget Joël Giraud salua le travail fructueux entre le ministre des collectivités et les parlementaires lors des discussions budgétaires notamment dans la prise en compte des spécificités territoriales, mais aussi le dynamisme et dévouement pour le service public du maire de Crots, Jean-Pierre Gandois, qui fait vivre au quotidien la république au travers de cet échelon essentiel qu'est la commune. Rappelant la démarche contractuelle engagée par l'État avec les collectivités, Sébastien Lecornu a souligné la nécessité de ne pas opposer les collectivités et l'État, le contribuable étant *in fine* le même, avant de faire état des avancées du budget 2019 dont une péréquation plus avantageuse en faveur des collectivités rurales.

La délégation ministérielle s'est ensuite rendue à L'Argentière-La Bessée pour visiter la Maison de services au public du Pays des Écrins, où ils furent accueillis par le maire Patrick Vigne et le président de la Communauté de communes, Cyrille Drujon-d'Astros. Créée il y a plus de vingt ans par le maire d'alors Joël Giraud, la MSAP passée depuis sous giron intercommunal s'est vue remettre en décembre le Prix Marianne Kantar Public, pour son projet numérique « Une clé pour un emploi », témoignant de la qualité de service et de relation avec l'utilisateur, un travail



salué par le ministre des collectivités au travers d'échanges nourris avec les agentes de la MSAP. Après un déjeuner républicain à Briançon au collège des Garcins en présence du maire Gérard Fromm où furent évoquées notamment les grandes opérations d'aménagement en cours de la commune, le député Joël Giraud a ouvert les travaux de la Commission permanente du Conseil national de la montagne à Vallouise l'après-midi en présence des deux ministres, avant que ceux-ci n'aillent inaugurer la crèche de la Bâtie-Neuve et conclure la journée à Gap par une réunion de mobilisation des acteurs en vue du grand débat national annoncé par le président de la République.

La Secrétaire d'État Emmanuelle Wargon en visite dans les Hautes-Alpes

Emmanuelle Wargon, Secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire s'est rendue ce 25 avril 2019 dans les Hautes-Alpes afin de signer le Contrat de transition écologique du Pays Briançonnais-Écrins-Guillevostois-Queyras. Avant la signature de ce contrat entre l'État et les collectivités, la ministre a observé les avancées concrètes réalisées pour la transition écologique, pour cela elle s'est rendue dans la commune de Puy Saint-André où elle a été accueillie par le maire et président du Pays Pierre Leroy, le député Joël Giraud fervent soutien à ce contrat entre l'État et le PETR qu'il avait contribué à mettre en place à l'époque où Sébastien Lecornu occupait les fonctions d'Emmanuel Wargon, la préfète Cécile Bigot-Dekeyzer, le sous-préfet Jean-Bernard Iché ainsi que de nombreux élus locaux. Pierre Leroy

a présenté à la ministre lors d'une marche de plus d'une heure trente l'ensemble des actions réalisées sur sa commune en faveur de la transition écologique dans le domaine de l'énergie, mais aussi de l'agriculture.

Après cette marche, l'ensemble des personnalités se sont rendus à Briançon afin de signer dans la mairie le contrat de transition écologique ; ce moment a permis à Gérard Fromm maire de Briançon de rappeler l'engagement ancien de sa commune dans la gestion des déchets ainsi que de l'eau toute en soulignant les difficultés présentes sur le territoire notamment dans le cadre du logement. Pierre Leroy a quant à lui rappelé l'avancée d'un projet qui lui tient à cœur en terme d'économie circulaire en récupérant des déchets à Briançon pour récupérer le méthane afin de chauffer des serres sur le territoire et fournir plus des repas dans les établissements scolaires, à l'hôpital de Briançon. La ministre a terminé les interventions en expliquant que ce contrat n'en est qu'à ses débuts, qu'il va grandir et qu'il est une traduction concrète de la cohérence entre le développement économique et la transition écologique. Elle a tenu enfin à saluer chaleureusement l'action de lycéens et collégiens de Briançon engagés pour l'écologie.



Joël Giraud désigné meilleur député de l'année 2018 par Contrepoints

Article de Contrepoints du 30 décembre 2018 sur www.contrepoints.org

« **Quels ont été les députés les plus assidus... et les plus absents en 2018 ? Voici un classement non officiel des députés selon leur assiduité... ou leur absence...** »

Par Laurent Sailly.

Le vendredi 21 décembre dernier, l'Assemblée nationale a suspendu ses travaux pour la période des festivités de fin d'année. Voici un classement de l'activité des députés de l'actuelle législature sur l'année 2018.

Nous vous invitons à vous reporter aux annexes pour plus de précisions.

1. Joël Giraud, député LREM dans la 2^e circonscription des Hautes-Alpes, est le meilleur député de l'année 2018. Né le 14 octobre 1959 à Gap (Hautes-Alpes), administrateur civil hors-classe, il est **rapporteur général de la commission des finances**. Il est également membre du conseil municipal de L'Argentière-la-Bessée. Joël Giraud a été présent dans l'hémicycle pendant 40 semaines au cours desquelles il est intervenu 684 fois et a vu 823 des amendements signés adoptés en séance. Il est également l'auteur de 12 rapports, ce qui fait également de lui le député le plus prolifique. Sur le barème il obtient la note globale de 17,44/20.

À noter que le site internet est alimenté régulièrement, la dernière mise à jour datant du 24 décembre. Le style du blog est à l'image de son député : simple mais sérieux et un peu « démodé ».

2. Thibaut Bazin, jeune député L.R. de 34 ans, né le 27 octobre 1984 à Nancy, fait honneur à son électorat de la 4^e circonscription de Meurthe-et-Moselle, en prenant la deuxième place. Il a obtenu la note globale de 17,17/20. C'est juste récompense pour le député Meurthe-et-Mosellan qui a obtenu double 20/20 en assiduité, totalisant 44 semaines de présence dans l'hémicycle et 196 présences en commission.

De plus, le site du jeune député est à son image : moderne et dynamique. Il est riche d'information et l'activité de notre élu est facile à suivre (rubrique agenda à jour).

3. Barbara Pompili. À la troisième place de notre classement, on trouve une « figure de l'Assemblée nationale » : M^{me} Barbara Pompili, députée LREM de la Somme (2^e circonscription). **Présidente de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire**, la députée samarienne, née le 13 juin 1975 à Bois-Bernard (Pas-de-Calais), obtient la note globale de 15,43/20. Cette moyenne est en grande partie due à la très bonne moyenne d'assiduité au Palais Bourbon. »

Octroi des premières cartes du combattant pour les militaires déployés en Algérie entre 1962 et 1964 !

C'est un combat de longue date qui s'achève pour les associations d'anciens combattants. En effet, les premières cartes du combattant sont en cours de distribution depuis le 4 février pour les militaires déployés en Algérie entre le 3 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964. Joël Giraud, qui soutenait cette mesure de longue date, se félicite de la concrétisation de cet engagement de campagne du président de la République.

Évoquée mais jamais accordée par les gouvernements précédents, elle traduit la reconnaissance du Gouvernement actuel pour ceux qui ont combattu sous nos couleurs. C'est un acte fort puisque l'octroi de la carte du combattant, de la reconnaissance, de l'action sociale et des avantages qui s'y attachent, pourrait concerner 50 000 bénéficiaires potentiels et représenter un engagement financier de l'État à hauteur de 30 millions d'euros.

Joël Giraud salue par ailleurs l'action et la détermination de Geneviève Darrieussecq, Secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, qui a réalisé un formidable travail de concertation pour faire valoir le droit des anciens combattants et corriger des décennies d'injustice.



Directeur de la publication : Joël Giraud
Crédit photos : © Joël Giraud,
© Assemblée nationale

Réalisation et impression : Éditions du Fournel
ZA Les Sablonnières – 05120 L'Argentière-La Bessée
Tél. 04 92 23 15 75
contact@editions-fournel.fr
www.editions-fournel.fr



Assemblée nationale
Bureau de Joël Giraud
126 rue de l'Université
75007 PARIS

Tél. 01 40 63 96 74 / 06 45 29 02 01

Permanence
parlementaire



10 avenue de Vallouise
05120 L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE
Tél. 04 92 21 33 81 / 06 60 06 83 81

contact@joelgirauddepute.fr
Blog : <http://joelgirauddepute.fr/>